



Programmes d'aide aux entreprises touchées par la guerre tarifaire – États-Unis-Canada

Programme d'impact commercial – Exportation et développement Canada

Exportation et développement Canada (EDC) présente un nouveau **Programme d'impact commercial**, disposant de **5 G\$ supplémentaires** sur deux ans pour soutenir les entreprises admissibles face aux défis économiques.

Ce programme propose plusieurs solutions pour les exportateurs et leurs fournisseurs :

- **Protection des ventes à l'international** : L'[assurance crédit commerciale d'EDC](#) offre une protection contre les pertes en cas de défaut de paiement d'un acheteur étranger;
- **Gestion des fluctuations de change** : Des [outils sont suggérés pour limiter les impacts des variations de devises](#), stabiliser les coûts et protéger les marges bénéficiaires;
- **Accès à un fonds de roulement plus important** : Grâce aux [garanties](#) d'EDC, les institutions financières peuvent transférer une partie du risque, facilitant ainsi l'obtention de fonds pour la gestion de trésorerie et la croissance;
- **Soutien à l'expansion mondiale** : Les solutions de financement permettent d'accroître les capacités commerciales, d'explorer de nouveaux marchés et d'envisager l'acquisition d'entreprises à l'étranger.

Prêt pivoter pour se propulser – Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) a déployé l'initiative **Pivoter pour se propulser**, dotée d'une **nouvelle enveloppe de 500 M\$** dans le but de fournir du financement aux entreprises qui exportent vers les États-Unis, font partie d'une chaîne d'approvisionnement affectée par les tarifs douaniers américains, ou sont impactées par l'incertitude qui les entoure.

Le [financement additionnel](#), allant de 100 000 \$ à 2 M\$, offre d'une période de remboursement maximale de 72 mois, avec possibilité de congé de capital pendant 12 mois. Le financement vise à compenser les coûts, préserver les flux de trésorerie ou mettre à jour la chaîne d'approvisionnement.

Les conditions d'admissibilité sont les suivantes :

- Minimum de 25 % des ventes liées à des exportations vers les États-Unis;
- Ventes annuelles de 2 M\$ et plus;
- Flux de trésorerie positif;
- Profitabilité démontrée.

Programme de soutien à la clientèle en cas de perturbations commerciales – Financement agricole Canada

Financement agricole Canada (FAC) offre **1 G\$ en nouveaux prêts** pour aider à atténuer les difficultés financières et soutenir l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne dans le contexte de l'imposition de tarifs américains.

Le [programme](#) comporte les volets suivants :

- Report de paiements de capital pour une période maximale de 12 mois pour les prêts existants (clients actuels);
- Accès à une ligne de crédit supplémentaire pouvant atteindre 500 000 \$, garantie par une hypothèque mobilière universelle;
- Soutien additionnel en vertu d'un prêt à terme.

Les entreprises satisfaisant aux critères du prêt sont admissibles, qu'elles fassent partie ou non de la clientèle existante. Ces dernières devaient être financièrement viables avant l'entrée en vigueur des tarifs.

Programme FRONTIÈRE – Investissement Québec

Le nouveau programme de financement pour répondre à l'offensive de nouveaux tarifs et pour les initiatives d'entreprises résilientes et exportatrices ([FRONTIÈRE](#)) offre un soutien sous la forme d'un **prêt pouvant atteindre 50 M\$** doté d'une période de remboursement maximale de 72 mois, avec possibilité de congé de capital pour une période de 24 mois.

Les conditions d'admissibilité sont les suivantes :

- Minimum de 25 % des ventes liées à des exportations vers les États-Unis;
- Ventes annuelles de 3 M\$ et plus;
- Pour entreprises du secteur primaire (ex. : agriculture) ou manufacturier;
- Profitabilité démontrée pour au moins un des deux derniers exercices financiers.

FRONTIERE complétera tout programme du gouvernement du Canada visant à soutenir les liquidités des exportateurs dans le cadre de l'imposition de nouveaux tarifs douaniers américains (ex. : Prêt Pivoter pour se propulser). Le cas échéant, l'aide gouvernementale du Québec serait réduite de toute aide consentie par le gouvernement du Canada ayant les mêmes fins.

Programme PARESAU – Investissement Québec

Le gouvernement du Québec réfère les petites entreprises affectées par les tarifs au *Programme d'appui à la rétention des entreprises stratégiques et à l'aide d'urgence (PARESAU)* d'Investissement Québec. Le PARESAU vise à soutenir les entreprises stratégiques qui traversent temporairement une situation financière difficile.

Les volets 1 et 2 de ce programme peuvent soutenir les entreprises dans le contexte actuel de guerre tarifaire.

- **Volet 1** : Appui aux entreprises stratégiques dans leurs recherches de solutions
 - **Aide maximale jusqu'à 100 000 \$** par entreprise (taux maximal de l'aide de 75 % des dépenses admissibles). L'aide est non remboursable.
 - L'entreprise doit être susceptible de fermer ou doit présenter des signes avant-coureurs de fermeture.
 - Elle doit être qualifiée de stratégique par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
 - Ce volet **prend fin le 31 mars 2025**.

- **Volet 2** : Financement d'urgence pour les entreprises stratégiques
 - Prêt ou garantie de prêt allant **jusqu'à 5 M\$** par entreprise.
 - Ce volet **prend fin le 31 mars 2025**.